Groupe de Travail Mouvement du 28 Juin 2012
Le compte-rendu des élus

1. Déclaration préalable du SNUipp pour dénoncer la communication du projet de mouvement aux collègues, avant même la tenue du groupe de travail alors **que M. Le DASEN avait pris l'engagement, devant les élus, de travailler dans la concertation.** Suite à notre rencontre mardi 25 juin, M. Picoche avait certes reconnu qu'il s'agissait d'une erreur de communication avec les services, mais nous ne comprenons pas pourquoi l'administration récidive en renvoyant un mail dans toutes les écoles le mardi à 16h00.
Nous avons à nouveau déploré de ne pas avoir pu disposer dans les temps de tous les documents nécessaires pour pouvoir exercer notre travail d'élus correctement (liste des postes fractionnés et leur composition notamment).
Enfin, nous n'avons pas manqué de souligner que la méthodologie employée par l'administration pour procéder aux affectations était pour le moins peu explicite ; il est nécessaire qu'elle soit connue de tous.
Réponse de Madame Veillon Perrin : *« le document présenté est bien une première ébauche du projet dont nous devons discuter aujourd'hui. Il y a bien eu un raté au niveau des collègues qui ont été prévenus »*.
Mme Thouron : *« pour éviter que l'administration soit inondée de coups de fil le lendemain du groupe de traavil, on a simplement envoyé un mail aux écoles pour informer les collègues que s'ils ne recevaient pas d'information de la DASEN, leur nomination était acquise »*.

2. **Le groupe de travail a procédé à 19 nouvelles affectations ou changement d'affectations.**

Il n' y a donc pas eu de gros changements par rapport au projet présenté initialement.
Au final, 105 collègues auront été nommés à la phase manuelle ; il reste 119 collègues sans affectation.
Méthodologie employée :
Mme Thouron : « pour les affectations manuelles, on a retiré toutes les fiches des enseignants qui voulaient le Pays Haut. Il y en avait très peu ! On a ensuite repris les fiches et tenu compte des vœux et du barème pour les affectations.

Ensuite, pour les barèmes inférieurs à 1,878 : les collègues ont été affectés dans le Nord s'ils l'ont demandé ou seront nommés en surnombre à la troisième phase mais forcement dans le Nord du département. Pour les barèmes de 2,333 à 3,833 : les affectations ont toutes eu lieu dans le pays haut. Pour les barèmes de 3,833 à 9 les collègues n'ont pas été nommés et seront revus à la 3ème phase ».
Les collègues nommés en sur-nombre seront prioritairement affectés à des remplacements.
M. Picoche a souhaité accorder une attention particulière pour les femmes à grossesse difficile. Une attention particulière a été est accordée aux collègues nommées dans le Nord du département élevant leurs enfants seules. Leur situation sera revue à la troisième phase.

3. PES.

Le SNUipp souhaite connaître la liste des 12 postes réservés aux PES. Mme Veillon Perrin rappelle qu'ils seront affectés dans les écoles d'application : 4 au Nord, 8 à Nancy. Les critères d'affectation seront discutés ultérieurement.

4. Questions du SNUipp concernant les directions d'école.

- Il n'y a pas eu d'appel à candidature pour la direction de l'école d'application Stanislas, Pourquoi ? Mme Veillon Perrin : *« on attend la fin du groupe de travail que le poste soit effectivement vacant. Un appel va être lancé pour ce poste et deux postes de CPC qui vont se libérer ».*
- Beaucoup de jeunes collègues ont été nommés sur des supports de direction dans des écoles du Nord du département. Qui va effectivement prendre la responsabilité de la direction ? Mme Veillon Perrin : « n*ous serons particulièrement vigilant à ce que les directions d'école ne reviennent pas aux jeunes collègues débutant dans le métier. C'est aux IEN de traiter au cas par cas »*.

5. Collègues ayant obtenu le CAPASH.

Comme convenu, les collègues lauréats du CAPSH seront titularisés sur le poste qu'ils ont obtenu à titre provisoire, tout comme les maîtres G en reconversion.

6. Date de pré-rentrée.

Demande du SNUipp pour que les écoles puissent prendre 2 jours : Le 31 août et le 1er septembre.
Réponse de M. le DASEN : *« les textes prévoient un seul jour + un jour avant les vacances de Toussaint* ».

7. ZIL. Frais de déplacement.

Certains collègues ont reçu le récapitulatif de leurs déplacements depuis septembre ce qui est une bonne chose ! Ce n'est malheureusement pas le cas de tous ; l'administration répond que c'est à chaque collègue d'en faire la demande auprès de la circonscription. A la rentrée, les procédures seront harmonisées : chacun recevra mensuellement ses états. En vérifiant le kilométrage retenu par l'administration, nous avons eu la désagréable surprise de constater que dans certains cas celui-ci était nettement inférieur à celui donné par Mappy. M. Le Secrétaire Général nous apportera une explication après vérification.

8. Infos diverses.

- 25 congés maternité prévus dans le Nord du département.
- Le poste de CLIS de Longlaville sera pourvu à la phase d'août.